

**EXTRÊMEMENT
DANGEREUX**



TOULON.

MARINE.

CHIOURMES.

FEUILLE DE ROUTE POUR UN FORÇAT LIBÉRÉ.

A U N O M D U R O I

IL EST ORDONNÉ à *Jean Valjean* classé *Extrêmement Dangereux*
Forçat libéré du Bagne de ce Port, natif de *Pontarlier* Département
d' *Haut-Doubs* âgé de *Quarante-Quatre* ans, taille d' *Un*
mètre et *Huit-Cent-Zero* millimeters, cheveux et sourcils *Blanc* barbe *Brun*
visage *ovale* yeux *verts* nez *bien fait* bouche *moyenne* menton
front *une Cicatrice* fils de *Jean Valjean* et de
Jeanne Valjean se rendre à *Grenoble* Département
d' *Isère* lieu qu'il a pour sa résidence, et de se présenter, à
son arrivée, au Maire dudit lieu, auquel son Congé sera adressé.

Les Corps Administratifs, officiers Civils et Militaires, chargés de maintenir l'ordre public,
et tous autres qu'il appartiendra, sont priés et requis de laisser librement et sûrement passer lesdit
Valjean pour se rendre à *Grenoble* sans lui donner
ni souffrir qu'il lui soit donné aucun trouble ni empêchement, mais, au contraire, de lui accorder,
en cas de besoin, tout aide, secours et assistance.

La présente Feuille de route sera valable jusqu'au *18 Novembre 1815*

Le Sous-Commissaire de Marine chargé du détail du Bagne.

Vu par le Commissaire Principal de
Marine.

Vu par l'Inspecteur de Marine.

Reçu pour sa conduite

Jusqu'à *Toulon*

la somme de *Treize francs quatrevingt quinze Centime Centime*

